

COMMISSIE VOOR DE FINANCIËN
EN DE BEGROTING

COMMISSION DES FINANCES ET
DU BUDGET

van

du

DINSDAG 5 MEI 2015

MARDI 5 MAI 2015

Voormiddag

Matin

De vergadering wordt geopend om 10.05 uur en voorgezeten door de heer Eric Van Rompuy.
La séance est ouverte à 10.05 heures et présidée par M. Eric Van Rompuy.

Georges Gilkinet (Ecolo-Groen): Monsieur le président, puis-je vous soumettre une proposition constructive pour laisser une chance à nos collègues de nous rejoindre? Nous pourrions peut-être commencer par la question de M. Dispa? Ensuite, je poserai celle qui n'est pas jointe. Enfin, je poserai ma question jointe. S'ils ne sont toujours pas là, tant pis pour eux.

Le **président**: C'est une proposition charmante de la part d'Ecolo.

Georges Gilkinet (Ecolo-Groen): Je suis toujours ainsi, monsieur le président, même si certains collègues en doutent parfois.

01 Question de M. Benoît Dispa à la secrétaire d'État à la Lutte contre la pauvreté, à l'Égalité des chances, aux Personnes handicapées, à la Lutte contre la fraude fiscale et à la Politique scientifique, adjointe au ministre des Finances, sur "l'accès au registre bancaire central par la CTIF" (n° 3582)

01 Vraag van de heer Benoît Dispa aan de staatssecretaris voor Armoedebestrijding, Gelijke Kansen, Personen met een beperking, Bestrijding van de fiscale fraude, en Wetenschapsbeleid, toegevoegd aan de minister van Financiën, over "de toegang tot het centrale bankregister voor de CFI" (nr. 3582)

01.01 **Benoît Dispa** (cdH): Monsieur le président, je remercie le collègue Georges Gilkinet de vous avoir soumis cette proposition, qui m'arrange bien, je l'avoue.

Madame la secrétaire d'État, le mardi 31 mars, dans le cadre d'auditions programmées au sein de la commission des Finances, nous avons pu entendre trois journalistes d'investigation, membres de l'*International Consortium of Investigative Journalists*, qui ont travaillé sur les affaires LuxLeaks, Offshore Leaks et SwissLeaks. Ces auditions furent très intéressantes.

À la faveur des discussions, le point suivant a été soulevé. Il semblerait que la Cellule de traitement des informations financières (CTIF) n'ait pas accès au registre bancaire central.

Madame la secrétaire d'État, confirmez-vous cette information? Si c'est bien le cas, comptez-vous prendre des mesures pour remédier à cette situation?

01.02 **Elke Sleurs**, secrétaire d'État: Monsieur Dispa, il est exact que la CTIF n'a pas accès au registre bancaire central. Dans son récent rapport d'évaluation, le GAFI (Groupe d'action financière) a recommandé à la Belgique, en sa note 2.11, de donner cet accès à la CTIF.

Dans ma note d'orientation politique, il est uniquement question de l'accès au point de contact central pour les huissiers de justice. Toutefois, rien n'exclut qu'à la suite de cette suggestion, nous examinions d'accorder ce même droit à la CTIF.

01.03 **Benoît Dispa** (cdH): Madame la secrétaire d'État, je vous remercie pour votre réponse.

J'ai cru comprendre que vous n'excluez pas de rendre cet accès possible. C'est bien, mais j'estime qu'il conviendrait de franchir un pas supplémentaire, afin de disposer d'un instrument véritablement efficace en

termes de lutte contre la fraude fiscale.

Je vous encourage donc à autoriser cet accès dans les meilleurs délais.

L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

02 Question de M. Georges Gilkinet au ministre des Finances sur "les revenus supplémentaires de la lutte contre la fraude fiscale" (n° 3543)

02 Vraag van de heer Georges Gilkinet aan de minister van Financiën over "de bijkomende inkomsten uit de fiscalefraudebestrijding" (nr. 3543)

02.01 **Georges Gilkinet** (Ecolo-Groen): Monsieur le président, je tiens, tout d'abord, à faire savoir que je suis d'accord avec la suggestion faite par M. Benoît Dispa à l'occasion de sa question.

Madame la secrétaire d'État, dans le cadre de l'ajustement budgétaire, le gouvernement a annoncé des revenus supplémentaires à hauteur de 100 millions d'euros en matière de lutte contre la fraude fiscale.

Pouvez-vous m'indiquer sur quelle base a été estimé ce montant supplémentaire? À combien s'élèveront, au total, les objectifs budgétaires du gouvernement fédéral en matière de recettes de la lutte contre la fraude fiscale? Qu'est-ce qui sera mis en œuvre pour parvenir à ces objectifs, voire les dépasser? Des effectifs supplémentaires sont-ils prévus au niveau de l'Inspection spéciale des impôts (ISI), notamment au regard de l'afflux de nouveaux dossiers (comme le dossier HSBC) et de la nécessité de prévenir de futurs départs à la pension de certains enquêteurs, comme l'a indiqué le patron de l'ISI, à l'occasion d'une audition organisée dans cette commission? D'autres outils juridiques, conformes aux recommandations de la commission d'enquête sur la grande fraude fiscale ou aux recommandations du Groupe d'Action Financière (GAFI) seront-ils être adoptés dans un futur proche? Dans quel délai?

02.02 **Elke Sleurs**, secrétaire d'État: Monsieur le président, monsieur Gilkinet, la lutte contre la fraude fiscale est une priorité pour le gouvernement. Un montant réaliste a été évalué sur la base des investissements effectués. L'accord de gouvernement prévoit 75 millions à cette fin et 100 millions supplémentaires ont été ajoutés lors de l'élaboration du budget 2015. Afin d'atteindre ce dernier montant, l'ISI devrait disposer de 100 agents supplémentaires.

Par ailleurs, un certain nombre de mesures spécifiques ont été prises. Je pense ici notamment à l'intensification de la lutte contre la fraude sur internet. C'est ainsi que nous consentons des investissements dans le Belgium Internet Service Center (BISC), triplant ainsi le nombre des membres du personnel de ce dernier. En outre, nous investissons considérablement dans l'acquisition de nouveaux matériels informatiques et de nouveaux logiciels. Le nombre de projets de *data mining* au sein de l'ISI est également étendu.

Ces projets entrant dans le cadre de ceux du Benelux, en particulier dans la *social network analysis* qui est étendue à l'Union européenne, deux nouveaux projets peuvent être lancés en engageant l'expertise déjà acquise au niveau du *data mining* TVA, d'une part, et, d'autre part, en investissant dans le recrutement de spécialistes supplémentaires et l'acquisition de nouveaux logiciels. Au total, ce sont 2,125 millions d'euros qui seront investis.

En couplant plus efficacement les bases de données sociales et fiscales, l'échange de données entre l'ONSS et l'administration fiscale concernant les travailleurs étrangers dans le secteur de la construction sera optimisé. En effet, beaucoup de travailleurs étrangers sont actifs dans le secteur de la construction, ce qui engendre une concurrence déloyale et le dumping social.

Dans la pratique, nous constatons que des entreprises font l'objet d'abus, surtout pour blanchir de l'argent sale. Ce type de fraude a généralement un lien avec les affaires fiscales, telles la fraude à la TVA, l'escroquerie à la facturation fictive, les sociétés de liquidités. La lutte contre ces pratiques est également intensifiée. Grâce à 100 membres du personnel supplémentaires au sein de l'ISI, nous compensons, entre autres, le futur départ des fonctionnaires qui partent à la pension. Comme cela a été clairement affirmé par l'administration de l'ISI lors de son audition, 16 membres de son personnel sont nés entre 1950 et 1953.

Pour répondre à votre dernière question, la réparation de l'*una via* est une adaptation qui rencontre les recommandations. Si tout se déroule selon les plans, ce sera prêt pour la fin juin.

02.03 Georges Gilkinet (Ecolo-Groen): Madame la secrétaire d'État, je vous remercie pour ces précisions. Vous parlez de réalisme; je préfère parler d'ambition en matière de lutte contre la fraude fiscale. Le montant total du coût de la fraude fiscale pour les finances publiques est estimé par des universités à 20 milliards d'euros. Vous avez démarré à 75 millions, vous en rajoutez 100, cela fait 175 millions d'euros. Au vu des enjeux et de la situation budgétaire de notre État, cela reste assez peu ambitieux.

J'entends que des moyens supplémentaires y seront consacrés. Nous sommes particulièrement attentifs aux moyens dont dispose l'ISI ainsi qu'à la question du remplacement de ses enquêteurs expérimentés. J'entends que dans d'autres domaines, vous allez multiplier par trois les moyens disponibles, notamment en matière de lutte contre la fraude sur internet. Mais si on sait qu'on démarre avec deux fonctionnaires, cela n'en fera que six.

En matière de mise en œuvre des recommandations de la commission d'enquête sur la grande fraude fiscale, il faut réparer l'*una via* mais d'autres mesures n'ont pas encore été implémentées, notamment la pénalisation des intermédiaires qui collaborent à des mécanismes de fraude, comme des avocats ou des banquiers, et d'autres mesures qui nous semblent importantes.

Vous avez donc encore pas mal de travail et nous continuerons à vous interroger sur le sujet.

*Het incident is gesloten.
L'incident est clos.*

03 Samengevoegde vragen van

- de heer Luk Van Biesen aan de staatssecretaris voor Armoedebestrijding, Gelijke Kansen, Personen met een beperking, Bestrijding van de fiscale fraude, en Wetenschapsbeleid, toegevoegd aan de minister van Financiën, over "het plafond voor transacties in cash" (nr. 2677)
- de heer Peter Vanvelthoven aan de staatssecretaris voor Armoedebestrijding, Gelijke Kansen, Personen met een beperking, Bestrijding van de fiscale fraude, en Wetenschapsbeleid, toegevoegd aan de minister van Financiën, over "het verbod op betalingen in contanten" (nr. 2772)
- mevrouw Caroline Cassart-Mailleux aan de staatssecretaris voor Armoedebestrijding, Gelijke Kansen, Personen met een beperking, Bestrijding van de fiscale fraude, en Wetenschapsbeleid, toegevoegd aan de minister van Financiën, over "het maximumbedrag voor contante betaling" (nr. 4009)
- de heer Georges Gilkinet aan de staatssecretaris voor Armoedebestrijding, Gelijke Kansen, Personen met een beperking, Bestrijding van de fiscale fraude, en Wetenschapsbeleid, toegevoegd aan de minister van Financiën, over "het plafonneren van de betalingen in contant geld" (nr. 4118)

03 Questions jointes de

- M. Luk Van Biesen à la secrétaire d'État à la Lutte contre la pauvreté, à l'Égalité des chances, aux Personnes handicapées, à la Lutte contre la fraude fiscale et à la Politique scientifique, adjointe au ministre des Finances, sur "le plafond pour les transactions en espèces" (n° 2677)
- M. Peter Vanvelthoven à la secrétaire d'État à la Lutte contre la pauvreté, à l'Égalité des chances, aux Personnes handicapées, à la Lutte contre la fraude fiscale et à la Politique scientifique, adjointe au ministre des Finances, sur "l'interdiction de payer en liquide" (n° 2772)
- Mme Caroline Cassart-Mailleux à la secrétaire d'État à la Lutte contre la pauvreté, à l'Égalité des chances, aux Personnes handicapées, à la Lutte contre la fraude fiscale et à la Politique scientifique, adjointe au ministre des Finances, sur "le plafond des transactions en liquide" (n° 4009)
- M. Georges Gilkinet à la secrétaire d'État à la Lutte contre la pauvreté, à l'Égalité des chances, aux Personnes handicapées, à la Lutte contre la fraude fiscale et à la Politique scientifique, adjointe au ministre des Finances, sur "la limitation des paiements en cash" (n° 4118)

03.01 Georges Gilkinet (Ecolo-Groen): Monsieur le président, madame la secrétaire d'État, de nombreux secteurs sont demandeurs d'une révision de la limite de paiement en cash, notamment les vendeurs de voitures d'occasion, le secteur du diamant, qui exercent un lobby puissant pour faire valoir leur point de vue. Si j'en crois notamment le texte de la question qui a été déposée par M. Van Biesen qui n'est pas présent, le secteur du diamant est particulièrement proactif en la matière, ce qui n'est pas sans poser question, au regard notamment et sans généraliser, des dossiers de fraude dans lesquels certains de ces acteurs ont été impliqués. En effet, il est pointé par le GAFI comme étant un secteur particulièrement sensible au

blanchiment. Le listing HSBC comptait un tiers de diamantaires.

Madame la secrétaire d'État, quels contacts avez-vous pris avec ces secteurs depuis le débat sur votre note de politique générale en commission des Finances où vous proposiez de relever cette limitation des paiements en cash? Peut-être avez-vous fait marche arrière? Avez-vous rencontré des représentants du secteur du diamant? À quelle date? Quelles ont été les conclusions de cet échange? Pouvez-vous me confirmer que les limites des paiements en cash ne seront pas relevées? Ou avez-vous encore changé d'avis en la matière?

De **voorzitter**: Het is een terugkerend verhaal en ik hoop dat wij nu een definitief antwoord krijgen.

03.02 Elke Sleurs, secrétaire d'État: Monsieur le président, monsieur Gilkinet, je réponds globalement à toutes les questions qui ont été posées sur ce sujet. Comme je l'ai déjà dit à certains membres de cette commission, j'entends garder le seuil de paiement en espèces le plus bas possible. La limitation du paiement en espèces n'a pas seulement été imposée dans la lutte contre la fraude fiscale mais également dans la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

Le seuil de paiement en espèces a donc un rôle important à jouer. Les secteurs qui sont demandeurs d'une dérogation et où la réception de plus grosses sommes en espèces est d'usage ont en effet quelque peu été identifiés comme des secteurs à risque concernant ces phénomènes.

Néanmoins, le seuil de paiement en espèces a également des effets négatifs pour certains secteurs économiques. Des discussions ont déjà lieu à mon cabinet de manière systématique avec les différents secteurs, les différentes associations d'intérêts économiques du commerce automobile et les exportateurs de véhicules et de machines d'occasion, le commerce de gros de fruits et légumes, le secteur de l'ameublement, les joailliers ainsi que, de manière plus générale, l'Union des entrepreneurs indépendants.

Ils ont déjà explicitement exprimé leurs préoccupations à l'égard de l'interdiction des paiements en espèces telle qu'actuellement en vigueur.

Pour répondre à votre question spécifique, monsieur Gilkinet, aucune concertation n'a encore eu lieu à ce jour avec le secteur diamantaire concernant une éventuelle adaptation du seuil de paiement en espèces. Il est également important que nous ne perdions pas de vue le contexte européen. Pour l'instant, nous attendons encore la quatrième directive européenne anti-blanchiment. Il est clair que si tous les États membres de l'Europe n'appliquent pas le même niveau d'interdiction, on risque d'observer non seulement un glissement des échanges commerciaux vers les États membres moins contrôlés, mais également un glissement des activités de blanchiment vers d'autres pays.

L'enquête dont il est question et l'étude sur l'impact financier et économique ainsi que les conséquences fiscales et pénales dans le cadre de la lutte contre le blanchiment ne m'ont pas encore été communiquées. Le rapport devrait toutefois être finalisé ces prochains jours et semaines et être communiqué via le cabinet du ministre de l'Économie, qui est compétent pour les services d'inspection économique. L'objectif ainsi poursuivi est d'identifier les besoins économiques spécifiques de chaque secteur et plus particulièrement d'identifier et de déterminer l'opportunité de pouvoir accorder des paiements en espèces aux clients et acquéreurs.

Pour la suite, il va de soi que si une adaptation du seuil de paiement en espèces était envisagée, cet intérêt devrait être rigoureusement évalué en fonction de l'efficacité de la limitation des paiements en espèces, ce qui constitue tout de même une importante mesure anti-blanchiment.

Pour ce faire, il sera entre autres fait référence à la législation supranationale, aux discussions avec les différents secteurs, à l'étude de l'Inspection économique et à l'avis de la CTIF.

Il est possible que des mesures d'accompagnement offrent une solution partielle pour éviter la délocalisation de certaines activités vers des États membres où l'interdiction des paiements en espèces est moins sévère.

03.03 Georges Gilkinet (Ecolo-Groen): Monsieur le président, Mme Sleurs a sans doute fréquenté, comme d'autres membres du gouvernement, l'école des jésuites.

Elle énonce un principe général: le non-relèvement du plafond. Ensuite, elle prépare les esprits à

l'introduction d'exceptions. Elle se réfère, d'une part, à ce que l'Europe va faire et, d'autre part, à l'évolution souhaitée par certains secteurs en la matière.

Je ne sais pas ce que Mme Sleurs va faire dans ce dossier mais j'ai l'impression qu'elle envisage l'introduction d'exceptions pour certains secteurs. Nous serons particulièrement vigilants car nous sommes très sceptiques au sujet du relèvement des plafonds dans le contexte de la lutte contre la fraude. Il s'agirait de mauvais signaux donnés aux secteurs concernés.

Madame Sleurs, soyez très prudente et si possible, ne relevez pas ces plafonds.

Het incident is gesloten.

L'incident est clos.

De **voorzitter**: Vragen nrs. 2937 van de heer Geerts, 3341 van mevrouw Cassart-Mailleux, 3460 van mevrouw Cassart-Mailleux en 3773 van de heer Piedboeuf worden geschrapd.

De openbare commissievergadering wordt gesloten om 10.22 uur.

La réunion publique de commission est levée à 10.22 heures.